

**Communiqué de presse**  
Paris, le 16 juin 2009

**L'INPI et la CGPME signent une convention de partenariat  
Visant à sensibiliser les PME à la propriété industrielle**

**Jean-François Roubaud, Président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) et Benoît Battistelli, directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) ont signé le 16 juin une convention de partenariat en vue de développer des actions de sensibilisation des PME à la propriété industrielle, l'appui de la CGPME dans cette démarche ayant un effet mobilisateur pour une prise de conscience de l'intérêt de la propriété industrielle.**

Cet accord se décline autour de quatre axes principaux :

- Mobilisation du réseau de la CGPME pour faire connaître le « prédiagnostic propriété industrielle ». Financé et réalisé par l'INPI, le prédiagnostic propriété industrielle - gratuit pour les PME - a pour objectif d'aider les entreprises à bien évaluer les enjeux de la propriété industrielle dans la perspective de leur développement,
- Mise en place régulière de permanences INPI dans les implantations régionales de la CGPME, sous forme de rendez-vous individualisés,
- Coopération des deux organismes pour développer la formation des enseignants, notamment en IUT à travers le programme « Génération Innovation » porté par l'INPI et destiné aux enseignants,
- Sensibilisation à la propriété industrielle par une communication réciproque sur les manifestations organisées (Planète PME, Trophées INPI de l'Innovation)

***A propos de l'INPI***

*Etablissement public sous la tutelle du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) délivre les brevets, marques, dessins et modèles et donne accès à toute l'information sur la propriété industrielle et les entreprises.*

*Il participe activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété industrielle et de la lutte anti-contrefaçon.*

***A propos de la CGPME***

**1 650 000 entreprises représentées - 550 000 entreprises adhérentes**

Par ses **123 Unions territoriales interprofessionnelles** présentes dans toute la France, la CGPME permet l'accès à l'information. Dans le cadre de la défense des intérêts collectifs de ses adhérents, elle leur dispense assistance et conseil. Elle est également un lieu de rencontres, d'échanges d'expériences, de partage de savoir-faire pour les chefs d'entreprise.

**Forte de ses 220 fédérations professionnelles**, la CGPME est à l'origine de nombreux services qui simplifient la vie des entrepreneurs.

**Contacts presse**

**INPI**  
**Valérie Hochet**  
☎ 01 53 04 57 22  
[presse@inpi.fr](mailto:presse@inpi.fr)

**CGPME**  
**Soraya Djidel**  
☎ 01 47 62 73 79  
[communication@cgpme.fr](mailto:communication@cgpme.fr)